



---

## 66<sup>ème</sup> Session de l'Assemblée générale des Nations Unies

Point 28a de l'ordre du jour

### **Promotion de la femme** **Advancement of Women**

New York, le 10 octobre 2011

Mme Christine Löw, deuxième secrétaire

---

Monsieur le Président,

La Suisse est convaincue que l'avancement des femmes et l'élimination de la violence à l'encontre des femmes ne sont possibles que si l'on s'attaque aux causes profondes de l'inégalité, à savoir les stéréotypes et la discrimination à l'encontre des femmes.

C'est pourquoi la Suisse estime que les droits garantis par la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) et par les autres instruments internationaux relatifs aux droits humains doivent faire l'objet d'une attention accrue, et que les gouvernements doivent impérativement les inscrire au nombre de leurs priorités en matière de développement économique et social. Il est grand temps de reconnaître les femmes comme des expertes ayant un rôle actif à jouer sur les questions qui les concernent, et d'accorder aux femmes et aux filles l'autonomie dont elles ont besoin pour promouvoir un changement réel. Nous sommes convaincus que l'ONU Femmes accélérera les progrès dans ce domaine grâce à son expertise et au réseau qui a été créé et renforcé au sein de l'ONU et avec les Etats membres.

**Aujourd'hui, ma délégation aimerait se concentrer sur deux thèmes :**

Le premier porte sur la **reconnaissance des femmes en tant qu'agents ayant un rôle important à jouer pendant et après les conflits**

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité demande une implication accrue des femmes dans la politique de paix et de sécurité, en tant

---

qu'actrices à part entière. Cette exigence est toujours d'actualité. Deux remarques peuvent être faites à ce sujet :

Premièrement, si nous voulons que les femmes participent davantage aux processus de promotion de la paix, comme l'exige la résolution 1325 du Conseil de sécurité, nous devons faire en sorte qu'elles aient accès à toutes les ressources dont elles ont besoin pour être ou devenir des actrices à part entière. En particulier, elles doivent être mises sur un pied d'égalité avec les hommes pour tout ce qui a trait aux droits fondamentaux ou aux biens importants, tels que l'accès à la formation ou à la propriété foncière.

Deuxièmement, l'objectif de la promotion de la paix doit être de garantir une sécurité humaine globale. Or une sécurité humaine globale comprend la sécurité de tous les membres d'une société donnée, y compris celle des femmes. Dans son sens large, la sécurité humaine ne signifie pas seulement l'absence de violence, mais bien le plein respect des droits humains, et donc des droits des femmes également.

EN 2011, ces principes fondamentaux sont une fois de plus mis à rude épreuve : dans le monde arabe, les femmes de la place Tahir et d'ailleurs ont clairement exprimé leur volonté et leur capacité d'agir sur la scène politique de leur pays. Mais ces femmes pourront-elles continuer à jouer un rôle actif ? Ou bien, comme cela est déjà arrivé plusieurs fois dans l'Histoire, se retrouveront-elles enfermées dans leurs rôles traditionnels et exclues de la vie politique une fois que la paix sera revenue ?

Le deuxième thème que nous souhaitons aborder est celui des **mutilations génitales féminines** :

Comme nous l'avons mentionné, pour combattre les symptômes de l'inégalité, nous devons nous attaquer à ses causes profondes. La pratique des mutilations génitales féminines, clairement liée à une inégalité entre les hommes et les femmes, constitue une forme de violence. Elle se base sur une discrimination extrême à l'égard des filles et des femmes. Il s'agit d'une violation des droits fondamentaux de tout être humain, d'une violation des droits de la femme. Ces actes portent atteinte durablement à l'intégrité physique et psychique des victimes.

Avec le phénomène migratoire, des femmes et des filles qui vivent en Suisse ont subi ou risquent de subir des mutilations génitales. Ainsi, les professionnels de notre pays se trouvent de plus en plus souvent confrontés à ce type de discrimination sexuelle. Si le débat autour de ces pratiques a déclenché une importante vague d'indignation dans notre pays, il a aussi mis en lumière de nombreuses incertitudes et craintes.

Une norme pénale qui reconnaît les mutilations génitales féminines comme un crime a été élaborée au cours des dernières années en Suisse. Elle a été adoptée le 14 septembre 2011. Le thème a donc été au centre de l'attention dans notre pays, surtout l'année passée.

Considérer les mutilations génitales féminines comme un crime est une étape importante, mais pas suffisante. La prévention et la sensibilisation sont des éléments clés pour mettre un terme à ces pratiques destructrices. Différentes mesures ont été prises et seront encore prises dans ce sens. Dans le cadre d'un projet de coopération, les principaux acteurs étatiques et non étatiques ont élaboré des recommandations à l'intention des professionnels de la santé. Ils ont aussi entamé d'importants travaux pour un service de médiation national pour la prévention de l'excision des filles. Celui-ci est actuellement dirigé par une ONG suisse.

La Suisse est convaincue que seule une étroite collaboration entre les Etats et les organisations gouvernementales et non gouvernementales concernées pourra permettre la transformation sociale nécessaire pour mettre un terme définitif aux mutilations génitales féminines. Il est non seulement souhaitable mais également essentiel pour la Suisse d'approfondir et d'étendre les débats multilatéraux sur le rôle et l'approche des pays de destination des migrants. Elle pourra ainsi se forger une image des meilleures pratiques en la matière et faire rapidement des progrès dans l'établissement de normes visant la prévention et l'abolition des mutilations génitales féminines.

Merci de votre attention.

---

*Unofficial translation*

Mr. President,

Switzerland believes that the advancement of women and the elimination of violence against women can only be achieved by tackling the root causes of gender inequality, specifically stereotyping and discrimination.

To this end, Switzerland calls for a greater emphasis on those rights which are guaranteed by the UN Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women (CEDAW) and by other international human rights instruments. Governments must also act to make these rights a priority objective of their economic and social development efforts. It is time that recognition is given to the fact that women have the knowledge and experience to play an active role on issues that affect them. This implies granting women and girls the autonomy they need to effect real change. We firmly believe that UN Women will accelerate progress thanks to its expertise and to the network that it has established and strengthened within the UN and with its Member States.

**Today, the Swiss delegation would like to focus on two specific issues.**

**The first is the recognition of women as agents of change in conflict and post-conflict situations.**

United Nations Security Council Resolution 1325 on women, peace and security called for the greater involvement and equal participation of women in peace-building and security policy. While this demand is still relevant today, there are two points we should bear in mind.

First, if we want women to become more involved in the peace-building process, as Security Council Resolution 1325 calls for, we have to ensure that they have access to the resources which will allow them to be, or to become, players in their own right. On all matters relating to basic human rights such as access to education, or to key assets such as land ownership, women must enjoy the same terms as men.

Second, global human security must be the goal of peace-building efforts. Guaranteeing the security of all members of a given society means guaranteeing the security of women too. Human security implies not only freedom from violence, but also the full respect for human rights, and therefore the rights of women.

In 2011, these fundamental values were challenged, once again. Across the Arab world, on Tahir Square and elsewhere, women openly proclaimed their willingness and their ability to play a part in the politics of their country. But will these women be given the opportunity to play an active role? Or, as has happened repeatedly throughout history, will they find themselves confined to their traditional roles and excluded from political life as soon as peace is restored?

The second issue we would like to raise is **female genital mutilation**.

As we have said before, we need to tackle both the symptoms and the root causes of gender inequality. The practice of female genital mutilation, which is symptomatic of gender inequality, is a form of violence and an expression of extreme discrimination against girls and women. It violates not only basic human rights but also the rights of women, leaving the victims with lasting physical and emotional scars.

As the result of migration, there are women and girls currently living in Switzerland who have already been victim to genital mutilation, or are at risk of being subjected to this practice in the future. (Health) professionals in our country are increasingly confronted with cases involving this form of sexual discrimination. Although a debate on these practices caused a groundswell of public indignation in Switzerland, it also raised a number of questions and concerns.

On 14 September 2011, an amendment to Swiss criminal law explicitly outlawing the practice of female genital mutilation came into force. As a result, the issue received considerable attention in Switzerland, particularly during the course of last year.

Making female genital mutilation a criminal offence is a major step in the right direction, but much more must be done. Prevention and awareness are key to putting an end to this damaging practice once and for all. A range of measures has already been introduced, and additional action is planned. In one cooperation project, the main state and non-state actors drew up a series of recommendations for health professionals. Work has also begun on a national mediation service aimed at preventing the genital mutilation of girls. This service is currently run by a Swiss NGO.

Switzerland believes that States must work closely with the relevant government and non-government organisations to bring about the social change needed to eradicate the practice of female genital mutilation. It is both appropriate and necessary for Switzerland to advance and extend the multilateral debate on the role and approach of destination countries. Such action will enable Switzerland to become an example of best practice in the field and to quicken the formulation of regulations that seek to prevent and abolish female genital mutilation.

Thank you.

